

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

**Date de convocation : 12 Mai 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
LE DIX-NEUF MAI A VINGT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

**Présents** : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, Mme LONGOUR Gisèle, M. MEILHAC Benoît, M. MAUGEIN Benjamin, M. LATHIEYRE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice (12/15).

**Excusés** : Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. POUJADE Jean-Philippe, M. CHALMEY Sébastien.

**Secrétaire de séance** : Mme GRIVEL Bernadette

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le maire décide que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la séance du 16 Avril 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

**AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Décision modificative – Budget Principal

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2021 - VERGNOLLES**

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux de réfection de voirie à effectuer en 2021 à Vergnolles, suite aux travaux de création du réseau d'assainissement, du renouvellement du réseau d'eau et de dissimulation des réseaux secs.

Entreprise COLAS pour un montant de 63 296.50 € HT soit 75 955.80 € TTC  
Entreprise TERRACOL pour un montant de 73 674.50 € HT soit 88 409.40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

**DECIDE** de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 63 296.50 € HT  
soit 75 955.80 € TTC

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – PUY DU TOUR**

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux de réfection de la route du Puy du Tour (de la RD 169 à l'oppidum). Il rappelle au conseil municipal que, suite aux négociations avec TDF et à l'avenant au bail signé en date du 30 avril 2021, cette société versera à la commune la somme de 90 000 € pour financer ces travaux.

Entreprise EUROVIA pour un montant de 89 707.15 € HT soit 107 648.58 € TTC

Entreprise TERRACOL pour un montant de 96 016.00 € HT soit 115 219.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

**DECIDE** de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 89 707.15 €  
HT soit 107 648.58 € TTC

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération n° 2021-006 du 11 mars 2021 du conseil communautaire de Xaintrie Val' Dordogne,

#### **Considérant que :**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins.

La loi fixe un objectif : permettre que soient proposées partout des alternatives à l'usage individuel de la voiture en facilitant la prise de compétence.

La LOM encourage de ce fait « l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle, sur l'ensemble du territoire, en privilégiant le couple intercommunalité-région.

En application de l'article 8, III de la LOM, les communes membres d'une communauté de communes qui n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi LOM, doivent se prononcer sur un tel transfert. La délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes doit intervenir avant le 31 mars 2021.

À défaut de transfert à la communauté de communes, la compétence d'organisation de la mobilité sera organisée par la région.

C'est dans ce cadre qu'une réflexion sur la prise de compétence a été menée à l'échelle de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne. Pour cela, elle s'est faite accompagner par les compétences du bureau d'études ITER qui l'a aidée dans sa prise de décision.

Plusieurs scénarios ont été présentés et développés ; le choix s'est porté sur une prise de compétence par la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

À cette fin, il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes, afin d'y intégrer la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

Ce transfert intervient conformément aux articles 8, III de la loi LOM et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Les statuts modifiés sont annexés à la présente.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le transfert de la Région Nouvelle Aquitaine à la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne de la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

**APPROUVE** les statuts modifiés, à cet effet, de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

**AUTORISE** le maire à adopter et signer toute décision, acte, lettre nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ACQUISITION IMMOBILIÈRE**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition du bien mis en vente par enchère, suite à saisie, et ce pour une mise à prix de 45.000 euros

Ce bien est sis à Monceaux-sur-Dordogne, Le bourg, cadastré :  
section AL n°307, section AL n°308, section AL n° 321.

Monsieur le maire précise au conseil municipal que le bâtiment mis en vente est l'ancien commerce historique de la place du bourg et qu'il pourrait tout à fait convenir à une affectation commerciale à venir.

Afin de faire une offre, dans le cadre de la procédure, il est obligatoire de solliciter un avocat qui doit porter les enchères pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants étant précisé que Monsieur Pascal LATHIEYRE, ayant un lien familial avec la partie saisie, ne prend pas part au vote,

- décide de donner pouvoir à Maître Marie BRU-SERVANTIE, avocat au barreau de TULLE, demeurant à Argentat-sur-Dordogne, 24 rue du Teil, qui, pour le compte de la commune de Monceaux-sur-Dordogne, portera les enchères à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de TULLE en date du 21 mai 2021, et ce pour l'acquisition du bien sis à Monceaux-sur-Dordogne, Le bourg, cadastré :

section AL n°307, section AL n°308, section AL n° 321,

et ce jusqu'à concurrence de 50.000 euros, outre les frais.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

### **DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, sur décision du maire,

considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Immeuble de rapport	<b>2132 op 41</b>	+ 60 000 €		
<b><u>DÉPENSES - INVESTISSEMENT</u></b>		+ 60 000 €		
Terrains nus			<b>2111 op 36</b>	-60 000 €
<b><u>DÉPENSES - INVESTISSEMENT</u></b>				<b>-60 000 €</b>

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **OPAH (Opération d'Aménagement de l'Habitat)**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier adressé par la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne pour inciter la commune à subventionner des projets d'embellissement des façades du cœur du bourg. Cette opération concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Le conseil municipal faute de crédits suffisants décide de ne pas donner suite à cette opération.

- **Marché de Producteurs de Pays**

Les Marchés sont reconduits pour l'année 2021, du jeudi 08 Juillet 2021 au 26 Août 2021. Par groupe de deux, les associations ainsi que le conseil municipal seront responsables de la logistique de deux marchés, de 17 heures à 00 heure. La composition de ces groupes est proposée comme suit :

CANTABILE / TAMBOURIN  
POUDOUS / COMITÉ DES FÊTES ET DES FOIRES  
GYM / AFR  
APE / CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal valide cette organisation.

- **Travaux mur de soutènement de la voirie communale chez Mr et Mme PONTY**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le mur de soutènement de la voirie communale au niveau de la propriété de Mr et Mme Ponty, au n°1 rue du Vieux Bourg, menace de s'effondrer sur ladite propriété. Considérant que cela constitue une menace pour les riverains, Mr le maire fait part au conseil municipal des deux devis arrivés en Mairie pour la réfection de ce mur :

Devis Xaintrie Construction	15 347.00 € HT
Devis TERRACOL	17 639.50 € HT

Il est demandé d'affiner les devis en prenant mieux en compte l'évacuation des eaux pluviales.

A valider au prochain conseil.

- **Travaux de rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le maire présente au conseil municipal différents devis :

Devis BAC : réfection du sol :	4 846.05 € TTC
Devis BAC : peinture des murs :	5 934.50 € TTC
Devis ZIMMERMANN : réfection du sol et peinture des murs :	7 300.00 €

Messieurs Xavier du PRADEL et Bruno DUBOURG proposent de faire réaliser les travaux pour le sol et la peinture du grand pignon par l'entreprise BAC, le reste des murs pouvant être fait par des bénévoles.

- Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par l'inspecteur académique suite à la motion prise par le conseil municipal contre la fermeture de la classe de 6<sup>ème</sup> au Collège Simone VEIL à Argentat. Celui-ci y précise que tant qu'il n'y aura pas suffisamment d'élèves, la classe de 6è ne sera pas réouverte.

- Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par le président du conseil départemental de la Corrèze en réponse à la demande faite par la municipalité afin d'améliorer la sécurité sur les routes départementales, demande en outre appuyée par un courrier des habitants de Vergnolles.

- Monsieur Benoît MEILHAC présente le panneau explicatif à apposer sur la croix de la place du bourg.

- Revalorisation du site des Chansèves :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet qui comprend :

- l'agrandissement du bâtiment existant
- la coupe d'arbres sur une bande de 50 mètres pour sécuriser le bout de la piste,
- l'aménagement d'une piste forestière subventionnée à hauteur de 70 %.
- la création d'un parcours de course d'orientation avec découverte de la flore et la faune.

- Madame Monique FOREST BOULET expose que Madame AUDUREAU lui a fait remarquer que les chemins d'accès à la Dordogne avaient besoin d'être nettoyés et que le chemin d'accès situé à Saulières, après l'établissement PONTY COMPOST, n'existait plus. Madame AUDUREAU a aussi demandé qui s'occupait de sortir les arbres tombés dans la Dordogne. Monsieur le Maire précise que le dit chemin est en excellent état d'usage puisque régulièrement entretenu par la société SAFARAÏD et ce à titre gracieux. Le panneau indicateur vient par ailleurs d'être remis en place. Monsieur le Maire précise que le domaine public fluvial de la rivière Dordogne appartient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'Etablissement public EPIDOR à qui revient la charge d'entretien, dont l'évacuation des arbres tombés.

- Monsieur Benoît MEILHAC fait part de la satisfaction de Madame FISK, à Vergnolles, qui trouve que depuis que l'entreprise PONTY a réalisé de nouveaux aménagements, elle entend beaucoup moins de bruit.

- Monsieur le maire fait part du courrier reçu pour le label « Villes et Villages Fleuris ». Madame Monique FOREST BOULET doit s'en occuper.

**La séance est levée à 0h40**

**PAGE DE SIGNATURES – PV du 19 Mai 2021**

**Délibération n°2021/05/42 – Travaux voirie 2021 Vergnolles**

**Délibération n°2021/05/43 – Travaux voirie 2021 Puy du Tour**

**Délibération n°2021/05/44 – Modification statuts XVD Transfert de compétence MOBILITE**

**Délibération n°2021/05/45 – Acquisition immobilière**

**Délibération n°2021/05/46 – Décision modification – Budget Principal**

<b>MEMBRE DU CM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 12  
Elu représenté : 0  
Elus excusés : 3  
Exprimés : 12